

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique du Nord Question écrite n° 49630

Texte de la question

M. Pierre Favre, suite aux mesures prises en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord depuis 1993, constate qu'ainsi la situation de ces derniers a ete considerablement amelioree, ce qui n'est que justice. Neanmoins, un certain nombre de decisions d'ordre reglementaire promises pour fin 1996 n'ont toujours pas ete realisees, et cela inquiete a juste titre les associations d'anciens combattants. Il demande donc a M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre de lui faire connaître le calendrier exact de la mise en place de ces mesures.

Données clés

Auteur : M. Favre Pierre Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 49630

Rubrique: Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1273